

Conseil Municipal 22 juin 2010

**1° Informations suite à l'enquête publique sur la carte communale
et le zonage d'assainissement**

2° Divers

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 22 JUIN 2010

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 19h heures 30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BALLEVRE Jean-Jacques, Maire de la commune.

Etaient présents :

M. CLAMME André – M. DERU Claude – M. BIEGEL Fernand – M. MATZ Jean-Pierre — M. SENSER Gérard – M. MULLER Serge – M. MONTALBAN Jean Pierre – Melle PICQ Anne-Louise – Mme TALAGA Joëlle – M. GERARD Michel – M. PENNERAD Pascal

Absents excusés : Mme LUDWIG Mireille

Procuration : Mme DE GOBBI Sarah donne procuration à Mme TALAGA Joëlle
: Melle WEINACKER Angèle donne procuration à M. CLAMME André

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mme TALAGA Joëlle est nommée secrétaire de séance.
Madame THIEL Marie Noëlle étant auxiliaire du secrétaire

1) Informations suite à l'enquête publique sur la carte communale et le zonage d'assainissement

M. le Maire informe,

Suite à l'enquête publique concernant la carte communale et le zonage d'assainissement menée du 05 mai au 07 juin 2010, M. le commissaire enquêteur Jean- François MOUCHARD nous faire part des quatre lettres de requêtes établies par nos administrés.

Le commissaire enquêteur souhaite recevoir un mémoire en réponses aux requêtes.

M. le Maire fait part des courriers

Après en avoir discuté le conseil Municipal propose :

Requête N° 1 : Concerne la parcelle n° 143, 144, 145, 146, et 147 au lieu-dit « Hinter den Eichengaeten » La commune n'envisage pas de travaux d'élargissement sur la route communale de Valmont dans l'immédiat, et de ce fait ne donne pas une suite favorable à cette requête

Requête n° 2 a : Concerne la parcelle n° 16 à 22, 179, 28, 170 & 81 à 82 en section 1 au lieu-dit « Dell »

La commune envisage la zone A pour ce lieu-dit « Dell »

Requête n°2 b : parcelles au nord est du CD 22 entre les n° 178 à 200 entre les lieux-dits « Galgenberg » et « Saengermertel » pour lesquelles il est demandé avec l'appui d'un argumentaire, un classement en A au lieu de la zone N dans le projet de carte communale.

La commune souhaite répondre favorablement aux requêtes 3 et 4. Car il y a quelques années une bande de ces terrains a été achetée par la DDE au prix de terrain à bâtir pour élargir la RD22.

Le cabinet Aude 57 a sollicité la DDT et CG57 pour qu'ils indiquent clairement leurs prises de position (arguments...) afin d'aboutir à une réponse définitive de type oui/non pour justification auprès des administrés.

Requête n° 3 : parcelles au nord est du CD 22 n° 190, 192 & 199 au lieu-dit « Oberstock » pour lesquelles il est demandé avec l'appui d'un argumentaire, un classement en A au lieu de la zone N dans le projet de carte communale.

Idem que pour la requête n°2b.

Requête n° 4 : Cette intervention propose un projet de lotissement aux lieux-dits, « Hinter den Eichengaerten », « Kurtzath » et « Hinter der Holle» pour lesquelles il est demandé avec l'appui d'un argumentaire, un classement en A au lieu de la zone N dans le projet de carte communale.

Idem que pour la requête n°1

2° Divers

- ESAT réunion le 30 juin 2010
- Job été : une réunion de travaux aura lieu prochainement

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre la majorité des membres présents

ALTVILLER le 25 juin 2010
Le Maire

M. BALLEVRE Jean-Jacques